

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 5 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur l'acte de terrorisme palestinien le plus récent commis contre des civils israéliens.

Hier après-midi, un terroriste palestinien, déguisé en soldat israélien, est descendu d'un autobus de transport public de la ville d'Of, au nord d'Israël, et a ouvert le feu sur une foule de civils. Dans cette attaque, Haim Ben-Ezra, âgé de 78 ans, Tali Ben-Armon, âgé de 20 ans et Sergei Frieden, âgé de 20 ans, ont été tués et 13 autres personnes blessées, dont une grièvement.

Il s'agit là de l'incident le plus récent qui s'est produit dans le cadre de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre Israël et dont j'ai parlé de manière détaillée dans mes lettres du 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), du 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), du 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), du 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), du 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), du 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), du 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), du 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), du 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), du 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), du 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), du 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), du 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), du 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), du 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), du 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), du 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), du 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), du 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), du 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), du 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), du 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), du 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), du 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), du 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), du 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), du 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), du 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), du 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), du 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), du 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), du 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), du 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), du 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), du 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), du 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), du

2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

L'État d'Israël tient le Président Arafat et les dirigeants palestiniens pour responsables de cette attaque dans la mesure où ils ne cessent d'inciter la population à la violence, sont en collusion ouverte avec des groupes terroristes déclarés et refusent systématiquement de prendre des mesures concrètes à l'encontre de terroristes notoires. Depuis que, voici un an, la violence a éclaté, l'Autorité palestinienne a libéré des terroristes qui purgeaient des peines de prison, les a ouvertement aidés et encouragés à commettre des agressions meurtrières et leur a donné asile dans le territoire sous son contrôle.

Bien que le Président Arafat ait appelé à un cessez-le-feu la semaine dernière, à la suite d'une réunion qu'il avait eue avec le Ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, il ne s'est pas passé de jour sans que des civils israéliens ne soient en butte à des attaques. En dépit de ce qu'ils prétendent, les dirigeants palestiniens n'ont pris aucune mesure concrète pour que cessent ces attaques, pour empêcher les terroristes d'opérer librement sur le territoire sous leur contrôle et pour que les médias officiels palestiniens mettent un terme à leur campagne d'incitation contre Israël et contre les Juifs.

Israël demande une fois de plus aux dirigeants palestiniens de respecter les engagements qu'ils ont pris de renoncer à l'emploi de la violence et au terrorisme et de contrôler et châtier ceux qui continuent de se livrer à de telles pratiques. Par ailleurs, Israël demande à la communauté internationale de rappeler à l'Autorité palestinienne l'engagement qu'elle a pris et qui est énoncé dans la lettre du Président Arafat datée du 9 septembre 1993 de renoncer au recours à la violence et à la terreur et de régler toutes les questions en suspens par la voie de la négociation. De grandes déclarations ne suffisent pas pour remplir cet engagement; il faut s'acquitter de l'obligation d'empêcher que le territoire palestinien ne serve de base à des opérations terroristes et il faut reprendre la voie de négociations pacifiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**